

DIPLOME DE « CONSEILLER(E) FUNÉRAIRE »

CONSEILLER(E) FUNÉRAIRE

Formation est dispensée dans le but d'acquérir les compétences et le diplôme nécessaires à l'exercice de la fonction de conseiller funéraire, conformément au décret de 95-652 modifié par le décret 2012-608 du 30 avril 2012.

LE MÉTIER

Interlocuteur essentiel de la famille en deuil, le/la conseiller(e) funéraire accueille, informe, et aide les proches du défunt à l'organisation des obsèques. Il/Elle sera l'intermédiaire principal entre la famille et les services administratifs, mairies, culte, entreprise de marbrerie, etc., avec lesquels :

- Il/Elle devra coordonner la cérémonie selon la volonté du défunt et les exigences de la famille.
- Il/Elle détermine les conditions de la prestation funéraire (cercueils, cérémonie, destination,...) qui forme son offre commerciale dans le respect de la déontologie.
- Il/Elle sera souvent amené à animer des cérémonies et diriger une équipe de porteurs.
- On attend du/de la conseiller(e) funéraire des qualités telles que l'écoute, la discrétion et la disponibilité (astreinte de nuit et de week-end). Cette fonction requiert des capacités commerciales, sociales, managériales, organisationnelles mais aussi techniques et d'animation.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne déjà entrée dans la vie active, titulaire d'un contrat de travail ou en recherche d'emploi. Pour les candidats n'ayant aucune expérience dans le funéraire, il est fortement recommandé d'effectuer un stage d'observation en entreprise.

- **Niveau Bac et/ou expérience, avec de bonnes aptitudes relationnelles et un bon équilibre psychologique.**

DURÉE*

Formation de 1,5 mois dont une période de stage pratique en entreprise.

* Durée modifiable selon les contraintes de planification.

DIPLOME

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Projection PowerPoint et vidéo, extraits du CGCT et autres textes, jurisprudence, extraits de presse spécialisée, exercices pratiques, mise en situation, visite de site
- Évaluation des acquis tout au long de la formation.

OBJECTIFS

DE LA FORMATION :

- Accueillir, informer, conseiller et accompagner sur l'organisation des obsèques en liaison avec les différents intervenants.
- Adapter et proposer tout ou partie des services en fonction des besoins des familles.

Éligible au  **CPF** compte personnel de formation

CONTACTS

Samira EL BRAGA - selbraga@cipecma.com

Gaëlle FONTAINE - gfontaine@cipecma.com

Conseillères Formation Reconversion

DIPLÔME DE « CONSEILLER(E) FUNÉRAIRE »

CONSEILLER(E) FUNÉRAIRE



CONNAISSANCES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

- Identifier l'organisation et le fonctionnement des institutions administratives.

HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ERGONOMIE

- Appliquer au quotidien les règles d'hygiène et de sécurité,
- Utiliser le matériel et les équipements de protection appropriés,
- Appliquer les techniques de gestes et postures de travail adaptées,
- Construire et mettre à jour le document unique de sécurité.

LÉGISLATION FUNÉRAIRE ET RÉGLEMENTATION DE CIMETIÈRE

- Prendre en compte les règles applicables aux opérations funéraires,
- Identifier le contenu de la loi de 1993,
- Utiliser les documents et respecter les formalités administratives,
- Le matériel et les équipements,
- Respecter la réglementation de cimetière,
- Identifier les causes et conséquences des contentieux liés à l'organisation des funérailles.

LA PSYCHOLOGIE ET LA SOCIOLOGIE DU DEUIL

- Repérer les grandes étapes du deuil,
- Prendre en compte et gérer les deuils particuliers.

LES PRATIQUES ET LES RITES FUNÉRAIRES

- Caractériser les différentes religions et leurs rites,
- Caractériser les rites civils,
- Respecter le protocole des obsèques.

LES PRODUITS, SERVICES ET CONSEILS À LA VENTE

- Présenter les produits,
- Identifier les besoins et les attentes clients/familles,
- Proposer la prévoyance funéraire,
- Respecter la réglementation commerciale,
- Présentation de la marbrerie et de la thanatopraxie.

CONCEPTION ET ANIMATION D'UNE CÉRÉMONIE

- Organiser une cérémonie en fonction des lieux et des équipements,
- Prendre la parole,
- Appliquer le protocole.

ENCADREMENT D'ÉQUIPE

- Utiliser les techniques de management,
- Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de responsabilité sociale et professionnelle,
- Analyser ses pratiques professionnelles.



STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE